



Evolution de la situation et de la protection sociale en Belgique : les revenus les plus bas ont à peine augmenté

Communiqué de presse du SPF sécurité sociale décembre 2019

Des enquêtes annuelles sur les revenus et les conditions de vie des citoyens (EU-SILC) sont menées dans l'UE depuis 2005. Sur la base de ces indicateurs sociaux européens, le SPF Sécurité sociale établit un rapport annuel de suivi sur l'évolution de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique. Ce suivi s'appuie sur l'objectif Europe 2020 de réduire le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Partant de 2.194.000 personnes en 2008 (données les plus récentes au début de la stratégie), la Belgique s'était fixé comme objectif de réduire ce nombre de 380 000 unités. Toutefois, sur la base des chiffres les plus récents de 2018, ce nombre s'élève actuellement à 2 250 000, soit à peu près le niveau de départ.

Les revenus disponibles des ménages en Belgique ont augmenté dans une mesure limitée en 2018, ce qui est conforme aux tendances internationales. Toutefois, les chiffres montrent que c'est particulièrement vrai pour les ménages ayant un taux d'emploi élevé et se situant au milieu de la répartition des revenus. Les ménages ayant peu ou n'ayant pas de travail rémunéré ou ayant un faible revenu sont laissés pour compte.

20 % des revenus les plus bas ont à peine augmenté

Dans l'analyse, le SPF a identifié, entre autres, l'augmentation des revenus des ménages depuis le début des mesures (revenus 2004 à 2017). Pour les 20% les plus bas, l'augmentation est très limitée : les 5% des revenus les plus bas n'ont même augmenté que de 3,2%. Dans l'échelle des revenus entre 5 et 10% des revenus les plus bas, il y a eu une augmentation de 5,1%.

L'augmentation s'est produite principalement au milieu de la répartition des revenus : entre 30 et 60% des revenus les plus bas, l'augmentation oscille autour de 11%.

Les personnes dont les revenus sont les 20% les plus faibles reportent également de plus en plus les soins médicaux. Il s'agit de 6,4 % de ce groupe, par rapport à 1,8 % de la population totale. Ce chiffre est également nettement supérieur à la moyenne européenne de 3,4% pour ce groupe.

Aucune amélioration pour les ménages ayant peu ou n'ayant pas de travail rémunéré

Pour les familles où les adultes travaillent moins de 20 % de leur temps de travail potentiel sur une base rémunérée (très faible intensité de travail), il y a eu une baisse de 8 % du revenu médian des ménages par rapport à 2004. Pour les ménages dont l'intensité de travail est (très) élevée, il y a eu une augmentation du revenu du ménage de 7 à 8%.

Autres constatations



Evolution de la situation et de la protection sociale en Belgique : les revenus les plus bas ont à peine augmenté

Malgré des chiffres favorables en matière d'emploi, les tendances négatives à long terme se poursuivent. L'accès au marché du travail reste difficile pour les groupes plus vulnérables et l'efficacité de la protection sociale diminue. Le risque de pauvreté augmente presque jusqu'au niveau de la moyenne européenne.

Voici les principales conclusions de l'analyse du SPF Sécurité sociale :

- Le risque de pauvreté sur la base du revenu a atteint son niveau le plus élevé depuis 2004.
- Le taux d'emploi global élevé continue d'augmenter pour atteindre près de 70%, mais pas pour les personnes à faible niveau d'enseignement.
- L'efficacité de la protection sociale diminue, en particulier pour la population en âge de travailler et les familles avec enfants.
- Le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale n'a pas baissé jusqu'à atteindre le niveau de l'objectif Europe 2020.

Sur le site web du SPF vous trouverez un bulletin d'information adapté qui approfondit chaque thème spécifique.

Contact

Rudi Van Dam | expert au SPF Sécurité sociale (NL)

0473 63 61 35 | Rudi.Vandam@minsoc.fed.be

Sébastien Bastaits | expert au SPF Sécurité sociale (FR)

0471 51 64 88 | Sebastien.Bastaits@minsoc.fed.be

Silke Laenen | experte au SPF Sécurité sociale (NL)

| Silke.Laenen@minsoc.fed.be

Service de presse SPF Sécurité Sociale - @FODSZ

0473 13 13 29 | Press@minsoc.fed.be

Plus d'informations

Comme c'est d'usage, l'analyse utilise l'évolution du revenu de ménage disponible équivalent. Ce qui signifie que le revenu de ménage est corrigé en fonction de la taille du ménage : le revenu est divisé par un facteur d'équivalence qui est de 1 pour le premier adulte, 0,5 pour chaque adulte supplémentaire et 0,3 pour chaque enfant du ménage. De ce fait, le niveau de prospérité que représente un revenu donné est comparable d'un ménage à l'autre. Pour les comparaisons dans le temps, cette méthode annule en grande partie l'effet des changements démographiques.

Un résumé en français et le rapport intégral en anglais sont disponibles sur le site web du SPF sécurité sociale.



Evolution de la situation et de la protection sociale en Belgique : les
revenus les plus bas ont à peine augmenté



Evolution de la situation et de la protection sociale en Belgique : les
revenus les plus bas ont à peine augmenté

